

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021
Rapporteur :
Monsieur Jean-Luc LECLERCQ**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Office du Tourisme de QBO : avance sur subventions

La convention signée avec l'Office de Tourisme Quimper Cornouaille prévoit une subvention annuelle composée d'une part fixe dédiée au fonctionnement et d'une part variable de 50 000 € dédiée à la réalisation de projets spécifiques ainsi qu'un complément de 20 000 € selon l'état de son autofinancement. Il est proposé de verser à cette association une avance sur subvention 2022 de 153 278 €.

Les dispositions financières de la convention d'objectifs 2018-2021, signée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille, prévoient le versement d'une subvention annuelle en deux parties, une part fixe de 459 835 € pour son fonctionnement et une part variable de 50 000 € pour le développement de ses outils numériques et à sa participation aux principaux salons.

Afin de permettre à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille de mener à bien ses activités en favorisant son fonctionnement annuel continu conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille un acompte sur subvention de fonctionnement 2022 d'un montant de 153 278 € (imputation budgétaire : 95 6574.950, « subvention action tourisme »).